

Relevé de décisions

Comité de Pilotage – Observatoire des inaptitudes

Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés

Plan Régional de Santé au Travail

07 septembre 2017

PARTICIPANTS

- Elodie BENIFEI, Coordination PRITH, CRDI,
- Catherine BRUGNOT, Ingénieur Conseil, Carsat BFC,
- Yann CARREAU, Chargé d'études SESE, Direccte BFC,
- Christelle CUINET, Assistante pôle T, Référent PRITH, Direccte BFC,
- Lionel DURAND, Chef du SESE, Direccte BFC,
- Bénilde FEUVRIER, Médecin du travail, SST NFC,
- Pascal LE DEIST, Directeur, SST NFC/AIST39,
- Valérie MESSELOT, Médecin du travail, MSA,
- Sigolène MORAND, MIRT, Direccte,
- Frédérique NASSOY-STEHLIN, Médecin collaborateur, SST NFC,
- Esther SZWARC, MIRT, Direccte BFC,

EXCUSES

- Nathalie BARRACHIN – KOCH, Médecin du travail – Chef de Service, MSA FC
- Michèle DA ROCHA, Directrice, SIST Haut-Doubs,
- Christian DROUHARD, Service de Santé au Travail du BTP,
- Bernard DUFFE, Ingénieur Conseil Régional Adjoint, Direction des Risques Professionnels, CARSAT,
- Patricia ECOBICHON, Médecin du travail, AIST 39,
- Isabelle GARNACHE, Médecin du travail, Service de Santé au Travail du BTP,
- Ludovic LESNE, Directeur AST 25,
- Geneviève PIEROT, Chargée de mission - Solidarités, Territoires, Vie Institutionnelle, MSA,
- Sylvie NARDIN, Chargée de mission emploi et compétences, Direccte FC.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Point d'avancement sur le questionnaire
- 2- Prestation GMA Informatique
- 3- Déploiement de l'enquête (informations aux SST, formation à la saisie des médecins)
- 4- Dossier CNIL

En préambule, le Comité de pilotage revient sur la question de l'intégration ou non du questionnaire au DMST (Dossier Médical en Santé au Travail), question soulevée lors de la dernière réunion. Après consultation d'un juriste, le questionnaire ne doit pas être conservé dans le DMST mais à part.

POINT D'AVANCEMENT SUR LE QUESTIONNAIRE

Le questionnaire comporte une question sur les motifs d'échec du maintien en emploi. Afin de préciser et de compléter les modalités de réponse et ainsi prendre en compte les motifs d'échec lié au salarié lui-même ou à l'employeur, l'item « impossibilité pour l'employeur de prendre en compte les préconisations du médecin du travail » a été supprimé et deux modalités de réponse supplémentaires ont été ajoutées à cette question :

- Motif lié au salarié
- Motif lié à l'employeur

Afin de faciliter le traitement des réponses au questionnaire, la possibilité de choix multiples concernant les contrats a été supprimée. De ce fait le guide de remplissage du questionnaire a été complété afin de faciliter la saisie des médecins en présence d'une personne en CDI intérimaire (seul le contrat CDI doit être sélectionné).

Autres modifications du questionnaire :

- Ajout de la modalité de réponse « cellule PDP » pour les partenaires sollicités,
- Ajout de la définition du poste de sécurité,
- Suppression des éléments faisant référence au code rural après modification de celui-ci.

➔ A l'issue de ces dernières modifications, **le questionnaire est finalisé.**

PRESTATION GMA INFORMATIQUE

Une rencontre sera réalisée très prochainement entre le prestataire, le Dr MORAND et Mr DURAND afin de transmettre le cahier des charges. Ce dernier sera envoyé aux membres du Comité de pilotage par voie informatique. Il reviendra notamment sur certains points tels que :

- La possibilité de disposer des résultats à différentes échelles : par médecin, par service, au niveau régional,
- Mise à disposition d'un document écrit présentant l'interface du questionnaire (copies d'écran) afin de faciliter l'appropriation de l'outil par les médecins du travail,
- Création d'un identifiant et d'un mot de passe pour chacun des médecins volontaires.

Un devis précis et ajusté sera demandé au prestataire et présenté lors du prochain Comité de pilotage.

DEPLOIEMENT DE L'ENQUETE

Afin qu'un maximum de services de santé au travail se mobilise autour de ce projet un courrier leurs sera adressé très prochainement. Le Dr MORAND transmet aux membres du Comité de pilotage une première version de ce courrier. Certaines modifications y seront apportées :

- Ajouter la présence d'un éventuel suivi dans l'objectif de l'observatoire,
- Mentionner que le recueil débutera en janvier 2018 (les médecins et les services pourront être sollicités en amont de cette date)
- Ajouter la mention « mission réglementaire ».

Afin de communiquer sur la mise en place de cet observatoire et appuyer sur l'importance de l'implication des SST, le projet sera présenté lors des CMT (Commissions Médico-Techniques). Le Dr FEUVRIER propose de réaliser un support de présentation qui sera utilisé lors des différentes présentations du projet dans les CMT de la région.

Mr LE DEIST insiste également sur le fait de mettre en avant l'intérêt que les services de santé auront à alimenter cet observatoire régional. En effet, certains SST dispose d'ores et déjà d'un outil interne leur permettant une observation des inaptitudes.

Remarques : certains services ont intégré ce projet à leur CPOM

A l'issue de cette communication les médecins volontaires pourront s'inscrire afin de prendre place dans la démarche. Un référent par SST sera désigné. L'ensemble de ces référents sera ensuite formé à la bonne saisie du questionnaire et ainsi transmettre l'information à l'ensemble des médecins.

DOSSIER CNIL

Un dossier CNIL sera constitué en amont du démarrage de l'enquête. En effet, celle-ci comporte à la fois des informations indirectement nominatives ainsi que des données sensibles (relatives à la santé de la personne).

Ainsi une demande d'autorisation ou une déclaration sera déposée auprès de la CNIL.

Prochain Comité de Pilotage de l' « Observatoire des Inaptitudes »

**Vendredi 8 décembre à 10h
à Besançon (à la DIRECCTE – salle Buffière)**